**REGLEMENTATION CARPISTES.**

15.Les abris de pêche seront obligatoirement de style dôme ou parapluie-tente.

 L’installation de ceux-ci devra être faite dans les emplacements délimités.

 Les tentes familiales ,camping-car et véhicules utilitaires sont interdits.

16.BBQ autorisé par équipe .Attention au nettoyage de votre emplacement !

17.Pendant la pêche de nuit ,seul l’usage de la lampe frontale sera autorisé, et ce ,uniquement

 pour le changement de montage ou d’esche ,l’épuisage,la pesée et la remise à l’eau d’un poisson.

 En ce qui concerne l’abri de pêche ,il sera toléré un point lumineux uniquement à l’intérieur.

18.Pour une séance de photos éventuelle et dans le but de protéger le poisson ,ce dernier ne sera

 jamais porté à hauteur d’homme.(position accroupie ou à genoux avec matelas de réception

 comme protection.)

19.Les chiens devront constamment être tenus en laisse et sous le contrôle du maître.

20.Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d’accident.

21.En vue du bon déroulement des épreuves,les réclamations se feront le plus rapidement possible

 auprès du Commissaire principal Grisez Christian.

22.Tout manquement au règlement ainsi que le manque de respect envers les commissaires ou toute autre attitude nuisant au bon fonctionnement de la manifestation entraînera l’attribution d’un

avertissement puis de la disqualification de l’équipe en cas de récidive.

23.Toute personne ayant un comportement entraînant une gêne pour son entourage (éclairage

 abusif, chants et bruits divers sera exclue.

**COMPOSITION DU COMITE CARPISTE.**

GRISEZ Christian GSM :0477/31 00 47

BONNY Ronny GSM :0475/24 67 71

VAN GENCK Alain GSM:0496/23 44 86

KERMANCHAHANI Ali GSM:0484/67 98 31

BAILLY Eddy GSM:0476/90 66 28

SCHONEYT Frédérique GSM:0472/39 37 82

Réserve

ROSE Josette GSM :0473/65 90 56